



# COMMISSION DES ARBITRES

Saison 2020/2021

## MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel **par toute personne directement intéressée** dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.**

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES**).

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

## PROCES VERBAL n°6

Mercredi 26 mai 2021

Présents : Simon AMZALLAG, Jean-Paul DARINI

Excusé : Néant

Président de séance : Simon AMZALLAG

Secrétaire : Jean-Paul DARINI

## Informations

- **Renouvellement des licences** : La CDA informe que le renouvellement des licences arbitres sera dématérialisé à partir de la saison prochaine, à l'identique des joueurs. La Ligue Méditerranée communiquera aux clubs et aux arbitres la procédure à suivre, dans les prochains jours.
- **Dossiers médicaux** : La CDA transmettra à tous les Arbitres le dossier médical à compléter pour la saison prochaine, dès qu'elle sera en possession de celui-ci. Des changements étant prévus, la CDA recommande aux arbitres d'attendre, et de ne pas compléter quelconque dossier médical.
- **Stage de rentrée** : La CDA fixera la date du stage de rentrée dès que les calendriers des championnats seront connus. La CDA informe d'ores-et-déjà ses Arbitres que les tests physiques auront lieu lors de ce stage (début Septembre). Habituellement prévu en fin de saison, l'objectif de ces tests est d'évaluer l'aptitude physique d'un arbitre à officier dans le championnat de sa catégorie. Il semble ainsi nécessaire que ces tests se déroulent en amont du championnat, et non à la fin de la saison. Un 1<sup>er</sup> programme physique a été transmis à tous les Arbitres le 15/11/2020 sur la boîte mail officielle « lmedfoot.fr ». La CDA encourage tous ses Arbitres à le suivre durant les prochaines semaines et fournira 2 programmes spécifiques dans les prochains jours.

## CORRESPONDANCES

### CRA :

- La CDA enregistre le retrait de la candidature de Moevai BARATI au titre de JAL pour raisons personnelles, et transmet cette information à la CRA. Le District des Alpes ne présentera aucun candidat pour l'examen du 29/05/2021. La sélection des prochains candidats au titre d'Arbitre de Ligue 2022 s'effectuera durant la première partie de saison 2021-2022.
- La CRA informe la CDA que Oualid KRID est nommé Référent des Jeunes Arbitres de Ligue (JAL) du District des Alpes. La CDA félicite Oualid pour ce poste, et le remercie d'œuvrer à la formation et l'accompagnement de nos jeunes talents.

### Secrétariat :

- La Commission des Jeunes décide d'organiser 10 matchs amicaux le samedi 29/05/2021 sur l'ensemble du territoire du District. La CDA est sollicitée pour désigner des arbitres. La CDA décide de désigner, en tant qu'arbitre central, les stagiaires ayant réussi leur formation au mois d'Octobre. L'objectif est de leur faire acquérir une expérience terrain et continuer leur apprentissage. La CDA décide de désigner, en tant qu'arbitres assistants, des arbitres expérimentés afin d'accompagner ces nouveaux arbitres.
- Le club C.A Digne 04 informe la CDA que l'accès aux vestiaires sera impossible lors du match amical du 29/05/2021. Transmis aux officiels désignés.

### CRPA :

- La CRPA, Commission Régionale de Promotion de l'Arbitrage, a réuni tous les Présidents de CDA du territoire de la Ligue Méditerranée afin de présenter les objectifs et les missions de cette nouvelle Commission Régionale.  
La CRPA participe à la promotion de l'arbitrage au travers d'actions (sensibilisation, intervention, campagnes de communication, prospection).  
L'objectif de cette 1<sup>ère</sup> année civile (Janvier 2021 – Janvier 2022) est d'avoir 1 Référent Arbitre par club. Le rôle et les missions du Référent Arbitre sont expliqués dans cette vidéo : [cliquez-ici](#)  
La CDA contactera l'ensemble des clubs du District pour atteindre cet objectif.

\*\*\*\*\*

**La CDA remercie Nicolas RENAUD pour ses années au sein du District, et lui souhaite bon courage pour ses projets professionnels.**

\*\*\*\*\*

Prochaine réunion le mercredi 9 juin 2021

Simon AMZALLAG  
Président

Jean-Paul DARINI  
Secrétaire